



SOMMAIRE

- 1- ☐ Édito
 - ☐ Racisme primaire
- 2- ☐ Semaines contre le racisme
 - ☐ 2026 : Faisons la paix
 - ☐ Loi du 9 décembre 1905
- 3- ☐ Noms de rues à Nantes
- 4- ☐ Régularisations en panne
 - ☐ Des sans-abri campent dans une école à Saint-Nazaire
- 5- ☐ Palestine
 - ☐ Une proposition de loi inadaptée...
 - ☐ Des années d'engagement pour la paix
- 6- ☐ Soutien au peuple iranien
 - ☐ Tuée par un agent de l'ICE
 - ☐ Brèves
- 7- ☐ Brèves (suite)
- 8- ☐ "50" au théâtre Jean Bart à Saint-Marc-sur-Mer
 - ☐ Contacts



Photo © Philippe LOPEZ / AFP

Racisme primaire

Un célèbre (hélas) animateur de télévision, sur une chaîne habituée à ce genre de déclaration a affirmé devant des images de confrontation entre des CRS et des paysans lors de manifestations : *"Les gens en face sont blancs. C'est pas facile pour les policiers de s'interposer face à des personnes dont ils partagent les origines"*.

Du racisme "à l'état pur" !

Le 3 janvier 2026, les forces américaines sous les ordres de Donald Trump ont enlevé le chef de l'État du Venezuela, Nicolás Maduro et son épouse, avant de les emmener aux États-Unis qui prétendent les juger.

Cette opération et les menaces qui l'ont précédé violent de manière flagrante le droit international. Ainsi, la Charte des Nations Unies fait obligation aux États de régler tout différend international par des moyens pacifiques. Elle interdit de porter atteinte à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique d'un État et de recourir. Tout chef d'État bénéficie d'immunités reconnues. À l'évidence, l'attaque américaine contrevient à ces obligations régulièrement rappelées par la Cour internationale de Justice, même en cas de contestation de la légitimité du chef d'État. Le jour même, le MRAP a condamné cette agression.

La lutte contre le narcotrafic, la défense de la démocratie ne sont que des prétextes vite relégués au second plan. La véritable drogue qui motive Trump c'est le pétrole vénézuélien qu'il veut s'approprié comme au bon vieux temps de dictateurs sud-américains mis en place ou soutenus par Washington, comme au temps du "gros bâton" de Théodore Roosevelt au début du XX^{ème} siècle. Trump agit d'abord en prédateur des ressources naturelles, au profit d'entreprises américaines et de ses amis comme à Gaza avec l'immobilier, comme en Ukraine et en République Démocratique du Congo avec les ressources minières... Cette agression alourdit de fait les menaces contre le Mexique, la Colombie, Cuba, le Nigeria.

Après avoir envisagé d'annexer le Groenland puis proposé à ses habitants de l'acheter – ce qu'ils refusent – il menace le Danemark et les pays européens qui ont exprimé leur solidarité avec l'île de rétorsions douanières d'ampleur. Trump place d'ailleurs ses opérations dans l'objectif d'assurer "la suprématie incontestée des États Unis". Nous voilà revenus au temps des grands impérialismes coloniaux pour lesquels la force prime sur toute forme de droit dont celui des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Autant d'encouragements potentiels à la Russie en Ukraine, à la Chine à Taïwan ou à Israël en Palestine. En ce 80^{ème} anniversaire de la première assemblée générale de l'ONU et face à la dangereuse instabilité du monde il est fondamental de réaffirmer l'importance de l'ordre international fondé sur le droit.

Dès son investiture, D. Trump a fait part de ses visées sur le Groenland et il se fait désormais de plus en plus insistant. Trouvant un peu de résistance, il menace, fait du chantage.

Les motifs invoqués ne sont que des prétextes (lutte contre le narcotrafic, défense de la sécurité américaine). Seuls comptent les intérêts financiers de M. Trump et de ses riches amis.

Les méthodes mafieuses utilisées (pressions, chantage) rendent impossible l'application du Droit International. Il a fallu des années pour mettre en place l'ONU, la Cours Internationale de Justice, l'OMC. En à peine une année, M. Trump a remplacé toutes ces institutions (certes imparfaites) par la loi du plus fort.

Les droits des peuples sont bafoués :

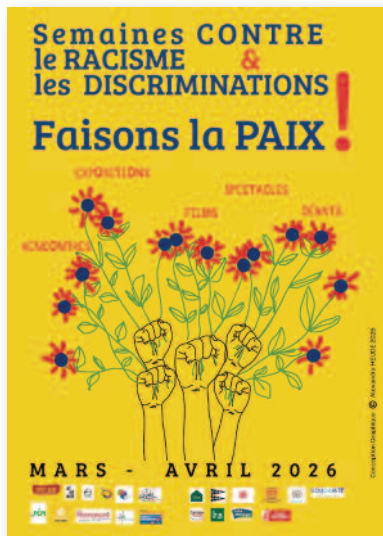
C'est aux Vénézuéliens et aux Groenlandais de choisir démocratiquement leur avenir et de gérer leurs ressources. On n'achète pas un pays comme on achète un immeuble.

C'est aux Gazaouis de construire eux-mêmes leur avenir sur le territoire qui leur appartient. Le remplacement du droit international par la loi du plus fort, est le retour à la loi de la jungle. Les plus faibles, les plus pauvres sont condamnés. Le MRAP défend l'égalité des droits



Augustin GROSDOY

Depuis quelques années, la guerre est de plus en plus présente dans nos vies : à Gaza, en Ukraine, au Soudan... impossible de citer toutes les guerres en cours. En France, le budget du Ministère de l'Armée et des Anciens combattants dépassera celui de l'Education nationale. Monsieur Trump se vante d'avoir arrêté 8 guerres, mais la paix règne-t-elle pour autant entre les pays concernés ? Quels sont les acteurs indispensables pour faire la paix entre deux pays en guerre, entre deux personnes en conflit ? Que faire pour que cette paix ne soit pas une simple trêve ou un cessez-le-feu ? Déclarer la guerre, cela peut être très rapide. Mais la paix ne se déclare pas, elle se construit, se négocie entre toutes les parties concernées. Comment s'y prendre pour que cela ne soit pas la loi du plus fort qui ait le dernier mot ? C'est cette réflexion sur la paix que propose le Collectif nazairien contre le Racisme et les Discriminations à travers le slogan "Faisons la Paix !". 21 classes élémentaires de Saint-Nazaire feront un "Parcours de la Paix". Une comédienne les accompagnera ensuite avec des textes à lire et à partager. Des films sur la même thématique pour 15 autres classes, chaque projection étant toujours suivie d'un temps d'échange. Pour tout public, sont proposés des expositions, une soirée festive, du théâtre, des rencontres.



Françoise MAHÉ

2026 : Faisons la paix !

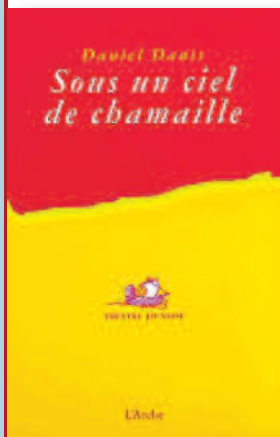
Quelle ambition ! C'est avec ce thème que nous avons commencé nos échanges auprès des scolaires nazairien.nes : 21 classes du CE1 au CM2.

Au commencement un jeu de rôle, mise en situation : pouvons-nous, à notre échelle, essayer de régler un conflit entre élèves concernant l'occupation d'un panneau de basket dans l'école ?

Les "messages clairs" fusent...

Puis, nous proposons aux enfants de faire un voyage autour de notre monde bien malade avec tous ces conflits qui éclatent partout en ce moment. Il s'agit pour chaque équipe (la classe est partagée en 2 groupes) de suivre un circuit qui les mènera dans 3 continents. Pour passer de l'un à l'autre, chaque groupe devra répondre aux questions que nous leur posons. Chacun choisit un circuit et le jeu commence. C'est l'occasion d'évoquer la guerre d'invasion en Ukraine, de revenir sur la colonisation, de présenter des personnages inscrits dans notre mémoire collective, de mentionner les massacres et génocides, de connaître la devise de notre Union Européenne. Et c'est aussi le témoignage des jeunes élèves concernés qui parlent du parcours migratoire de leur famille...

Nous annonçons la suite du projet : une lecture théâtrale "**La révolte des couleurs**" de Sylvie Bahuchet pour les plus jeunes (fable allégorique sur la Shoah) et "**Sous un ciel de chamaille**" de Daniel Danis pour les CM (un récit autour d'une grande amitié entre 2 enfants de clans adverses, palestinien et israélien). Cette lecture sera présentée aux élèves par Gemma, militante MRAP et comédienne ; puis l'ouvrage sera lu en classe et lors des visites suivantes de Gemma, la classe construira une lecture collective qui sera jouée en public, dans l'école ou au théâtre Athénor à Saint-Nazaire.



Elisabeth CRUSSON et Catherine LE MAUFF

Les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905



Cet anniversaire a donné lieu à un certain nombre de débats et permis de situer son élaboration dans son contexte historique. Ce fut aussi l'occasion de retrouver le sens de ce texte et d'en rappeler le contenu, notamment ses deux premiers articles. Le premier, moins cité, précise que "la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public". Le second stipule que "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte." De ces deux principes en découlait un troisième : la République assure l'égalité des citoyens face au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

Bien que le mot n'y figure pas, cette loi instituait la laïcité, notion mal connue et souvent dévoyée, pourtant un des moyens de garantir les valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité de la devise républicaine.

Depuis quelques temps, au nom de la laïcité, l'Etat est devenu normatif, générant sous couvert de lutte contre un prétendu séparatisme, le contrôle des comportements, favorisant discrimination, exclusion et repli identitaire.

La loi de 1905 était pourtant une loi émancipatrice, protectrice des libertés et de la cohésion sociale. Elle doit toujours nous inspirer. La meilleure défense de la laïcité consiste non à exclure et diviser mais à la pratiquer plus qu'à la commenter, à défendre concrètement l'égalité réelle, universelle. Son avenir dépend de nous.



François LEVENT



La mémoire nantaise est inscrite dans l'espace local, même si ce ne sont pas forcément ses pages les plus glorieuses. Selon une étude menée par le musée d'Histoire de Nantes, plus de 260 noms de rues de notre ville seraient liés à la traite atlantique et à l'esclavage. Mais il ne s'agit pas des opposants mais de ceux qui l'ont pratiqué ou encouragé. On peut citer parmi les plus connus Kervégan, Deurbroucq, Mellier, Grou, Montaudouine, Moncoussu, sans oublier Colbert.

Par ailleurs, comme l'écrit "La Lettre à Lulu" d'avril 2025 dans un article très documenté, "le colonialisme a aussi laissé des traces dans les rues nantaises" : des noms de lieux (Alger, Mazagran, Mascara...) mais également de personnalités. Plusieurs généraux colonialistes sont cités. Lamoricière, conquérant sanglant de l'Algérie, a droit à une rue, un institut, une école primaire. Son cénotaphe se visite dans la cathédrale. Sa statue trône sur une place mais c'est à Saint Philbert de Grand lieu où son maintien est contesté. Evoquons aussi Villebois-Mareuil (une rue et une statue) qui s'est engagé auprès des colons blancs afrikaners en Afrique du Sud. Quant au méconnu Maurice Sarraïl qui participa à un massacre en Syrie, sa place, près de l'hôpital privé Confluent à la limite de Rezé, est le siège d'un mémorial dédié aux victimes des guerres du Maghreb, qui se veut monument du souvenir et lieu de la réconciliation.

Et justement, cette réconciliation doit-elle passer par des changements de noms ou des déboulonnages ? C'est parfois nécessaire mais faire table rase du passé peut conduire à l'oublier. Le débat est donc nécessaire. Mentionner les côtés sombres de ces "héros" sur les plaques présente une vertu pédagogique indéniable.

À propos de plaques, connaissez-vous celle qui rappelle la signature le 13 avril 1598, de l'Edit de Nantes, édit de tolérance accordant la liberté de religion aux protestants, située dans la cour du château des ducs de Bretagne ?



S'agissant toujours de la dénomination de rues ou d'équipements, la municipalité nantaise a lancé il y a presque un an une consultation publique pour rendre hommage à des femmes et à des hommes mobilisés en faveur de l'égalité et des droits humains.

Une telle démarche citoyenne avait déjà été engagée en 2016 pour donner des noms de femmes à des artères nantaises. Sur environ 3 000 rues, 1 100 portaient alors le nom de personnages masculins contre 100 de femmes. Joséphine Baker, Miriam Makeba, Joséphine Pencalet, Anna Marly ont ainsi été honorées.

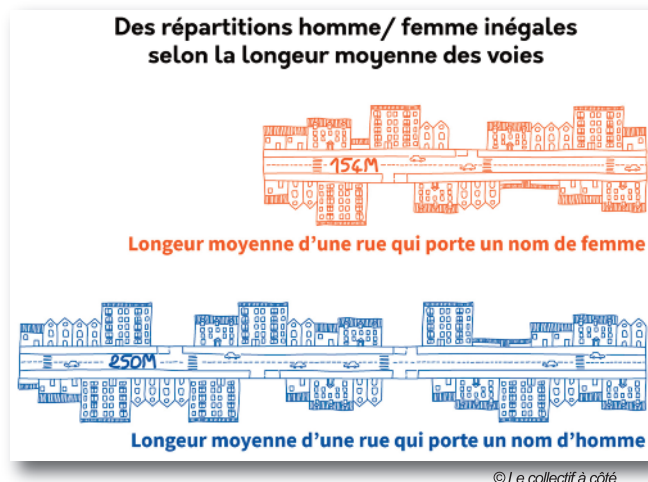
Les 10 noms retenus en 2025 sont les suivants dans l'ordre des choix : Pauline Villeneuve, Madeleine Riffaud, Monique Wittig, Frantz Fanon, Marsha P. Johnson, Thomas Sankara, Cathy Bernheim, Aoua Keïta, Gerty Archimède, Malcolm X. La décision appartient désormais à la municipalité. On trouvera leur biographie sur le site de Nantes Métropole.

Si nous regrettons que le nom de Louise Foulon-Ropars, infirmière d'un maquis finistérien en 1944, première assistante sociale des étudiants bretons, pionnière de la santé publique, n'ait pas été donnée à un pôle associatif nantais, nous nous réjouissons que la place devant la mairie annexe de Doulon portera les noms de Missak et Mélinée Manouchian. Et nous espérons que les victimes du génocide rwandais (1994) bénéficieront enfin d'un espace de mémoire digne, peut-être square Viviani comme promis, avant la commémoration d'avril 2026.

François Levent



À lire :
"Nantes coloniale et négrière. Quelle mémoire ?"
Alain Croix, Gwénaél Guillaume et Dominique Guillet,
éditions Locus Solus, février 2024.



La circulaire Retailleau du 23 janvier 2025 affiche clairement la volonté politique gouvernementale de durcir les critères de régularisation.

« L'Admission exceptionnelle au séjour (AES) doit revêtir un caractère dérogatoire exceptionnel ».

« Le niveau d'exigence en termes d'intégration des étrangers à notre société doit être renforcé ».

L'AES permet de demander un premier titre de séjour au titre des liens familiaux en France ou au titre du travail.

Une première exigence : 7 ans de présence en France.

Pour la vie privée et familiale, il faut justifier de la réalité d'une vie familiale, de la présence d'enfants, de conditions d'existence (alors qu'on n'a pas le droit de travailler !), de son insertion dans la société française, connaissance de la langue, des valeurs de la République...

Pour le travail, outre une promesse d'embauche établie par l'employeur, il faut fournir des preuves d'exercice antérieur d'activité salariée même sans droit au travail et justifier là aussi de son insertion.

Une OQTF antérieure non respectée est un motif de refus, quelle que soit sa date.

La réponse est à la discrétion du préfet.

Et, tout naturellement, le refus d'une demande sera assorti d'une OQTF.

Le message a été parfaitement reçu par l'ensemble des préfets.

Sur les 9 premiers mois de 2025, on est passé de 19000 à 11000 titres délivrés, par rapport à la même période de 2024.

Les régularisations au titre de la vie privée et familiale ont diminué de 58 %. et au titre du travail de 54 %.

Quand à la régularisation dans certains « métiers en tension », elle reste marginale, tant les critères en sont restrictifs : 702 titres délivrés sur les 10 premiers mois de l'année.

Les résultats sont clairs et désastreux : il vaut mieux rester sans papier, dans la précarité et la crainte constante d'un contrôle policier, plutôt que de risquer une OQTF exécutoire pendant 3 ans.

Que d'hypocrisie à refuser de reconnaître la présence de personnes aptes et désireuses de travailler !

En ce début d'année, le MRAP renouvelle son exigence : une politique de régularisation qui prenne en compte la réalité de la présence d'étrangers en France, leur droit à s'insérer durablement avec leur famille, à travailler légalement, en un mot à devenir des citoyens à part entière.



Françoise THOUMAS

Des sans-abri campent dans une école à Saint-Nazaire.

À Saint-Nazaire, avec le plan grand froid de début janvier, cinq familles avec enfants obtiennent des places en hôtel après nombreux appels au 115... pour 2 ou 3 nuits ! Le 9 janvier, elles sont remises à la rue.

Pour le réseau zéro-élève-à la rue et le Collectif Urgence sociale, soutenus par le MRAP, il est temps de s'opposer concrètement à cette inhumanité ! Des militant·es rejoignent ces familles à leur sortie de l'hôtel pour demander la poursuite de l'hébergement. En vain sauf pour une famille en raison de la varicelle d'un enfant. Pour les quatre autres familles, les militant·es décident qu'elles ne passeront pas la nuit dehors ! Un campement dans une école (Camus) s'organise grâce au personnel éducation nationale. Il se passe dans les locaux de l'accueil périscolaire, sans utiliser son matériel, le temps du week-end des 10 et 11 janvier. En l'espace de deux heures, du nécessaire de couchage et de repas affluent, en provenance de toutes les écoles du secteur. Pour les enfants, ce fut une parenthèse enchantée malgré l'incertitude du lendemain : ils ont joué, dormi, mangé avec leurs maîtresses ! Goûter solidaire et Assemblées Générales sont ouvertes au public. La Presse locale en rend compte régulièrement.

Bilan : une 2ème famille, avec une femme enceinte de 7 mois 1/2 et la petite fille de 6 ans, se voit proposer un hébergement de 8 jours. Mais rien pour 3 familles restantes.

Lundi 12 janvier, les locaux sont rendus dans leur état initial et pour leur usage. À 7h15 les familles sortent de l'école, accompagnées par les militantes et militants restant déterminée·es.

Toujours sans nouvelles du 115, les familles sont hébergées dans les locaux de la FCPE.

Cette mobilisation a été rendue possible par l'implication des enseignant·es. Elle fut tolérée par la mairie mais seulement le week-end. Si les résultats sont modestes, ils sont là et notamment une famille de débouté·es d'asile expulsée le 20 août 2025 de leur CADA a obtenu un hébergement 115 ce qui lui était refusé jusqu'alors au motif de sa situation administrative !

L'hébergement des familles se poursuit en accueil de nuit dans les locaux de la FCPE avec moins de confort, mais c'est un toit ! Le samedi 17 janvier, 150 personnes ont défilé dans le centre ville. Les enfants ont pris la parole pour parler de ce qu'ils vivent et réclamer ce droit universel et inconditionnel : un toit !



Marie-Élisabeth ALLAIRE

La mobilisation se poursuit à l'heure où j'écris....



Le Dr Mustafa Barghouti figure marquante de la révolution palestinienne depuis plusieurs dizaines d'années s'est récemment exprimé sur la situation en Palestine.

Il a souligné que ce qui se passe actuellement en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et dans toute la Palestine historique n'est pas différent de ce qui s'est passé en 1948. Israël tente aujourd'hui de reproduire ce qu'il a fait lors de la Nakba, mais en utilisant des méthodes plus brutales et plus sanglantes. Les Palestiniens et Palestiniennes doivent assurer leur survie sur leur terre. Leur résistance fera échouer le projet sioniste.

Israël a construit jusqu'à présent 500 colonies en Cisjordanie, 23 au cours de deux dernières années et 19 sont en projet sans compter plus de 100 nouveaux avant-postes (illégaux au regard du droit israélien et international).

Le mouvement international de solidarité a été la principale raison pour laquelle Trump a dû intervenir et mettre fin à la guerre contre Gaza. Un milliard de personnes dans le monde a participé aux manifestations de solidarité avec les Palestiniens. C'est sans précédent mais ce mouvement ne doit pas s'arrêter, ni décliner. Il faut mettre fin aux efforts continus d'Israël pour mener à bien son nettoyage ethnique. Ainsi, aux États-Unis, une majorité des jeunes démocrates et 40 % des jeunes Juifs soutiennent désormais la Palestine aux États-Unis. Et plus de 37 % des jeunes républicains exigent qu'ils cessent de fournir des armes à Israël. C'est un changement historique. Le gouvernement israélien a échoué : il n'a pas détruit la résistance palestinienne, il n'a pas réussi à imposer son contrôle total et à ramener de force les prisonniers israéliens, il a dû entamer des négociations. Et enfin, le plus important, il n'a pas réussi à mener à bien le nettoyage ethnique.

L'interview complète est à retrouver sur <https://infos-ouvrieres.fr/>

Une proposition de loi contre l'antisémitisme, inadaptée et dangereuse

La proposition de loi (PPL) déposée par Caroline Yadan, députée de la 8^e circonscription des Français de l'étranger (pourtour de la Méditerranée orientale dont la Turquie, l'Italie, Israël, la Palestine) est officiellement présentée comme destinée à "lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme". Elle a été examinée par l'Assemblée Nationale le 26 janvier.

Elle est cosignée par 90 députés, dont 75 de la majorité gouvernementale et 5 socialistes dont Jérôme Guedj et François Hollande.

Dans son exposé des motifs, la PPL attribue la montée de l'antisémitisme à la "haine obsessionnelle à l'égard d'Israël".

Elle introduit ainsi la notion d'"antisémitisme réinventé" qualifié de "géopolitique".

Elle reprend explicitement certains exemples de la définition de l'IHRA (Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste) de l'antisémitisme. Son usage est contesté y compris par son principal rédacteur, Kenneth Stern qui déplore son instrumentalisation politique dans le cadre de la guerre au Moyen-Orient. En 2017, La CNCDH a exprimé son opposition, arguant que la définition confond critique d'un État et racisme et est dangereuse pour le respect de la liberté d'expression..

Il est indispensable de prendre au sérieux la montée de l'antisémitisme mais cette PPL ne répond pas cette préoccupation. Plutôt que combattre l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme, elle vise à protéger l'état d'Israël des mises en cause liées à ses gravissimes et répétées violations du droit international et du droit international humanitaire.

Ainsi, au nom de la lutte contre l'antisémitisme, au lieu de protéger les communautés juives, elle s'en prend à la liberté d'expression et ne peut qu'affaiblir cette lutte.

Il est de la responsabilité des parlementaires de rejeter, avec vigueur, cette PPL...

Augustin Grosdoy

Des années d'engagement pour la paix



"Des années d'engagement pour la paix" (La Botellerie, octobre 2025) de Jean-Claude Valomet, ancien président du MRAP de Loire-Atlantique (1977-1981, avant qu'il n'y ait deux comités, à Nantes et Saint Nazaire). Jean-Claude préside l'association Pays de Loire Gaza Jérusalem qui propose des actions de solidarité avec les populations marocaines et palestiniennes.

20 €, en vente chez l'auteur, 9 rue Alexandre Fourny 44200 Nantes.
Tel 06 23 83 23 47.

valomet.jeanclaude@gmail.com





Photo © Mohammed BADRA

Fin décembre, les Iraniennes et les Iraniens sont descendus dans la rue, d'abord pour dénoncer le coût de la vie et rapidement pour se libérer du joug de la dictature criminelle, théocratique, militarisée et patriarcale des mollahs.

Dans de grandes villes et de petits villages, des centaines de milliers de personnes manifestent et crient leur aspiration collective à la liberté, la démocratie et la dignité. Devant l'ampleur de la révolte, la dictature a choisi une fois de plus de répondre par la violence et la terreur.

Face à la détermination des manifestants qui résistent malgré les milliers de morts, et blessés, les arrestations arbitraires et les disparitions forcées, le régime veut massacrer son peuple à huis clos.

Les Iraniennes et Iraniens doivent pouvoir écrire leur avenir de liberté, démocratie et dignité sans sauveur suprême, ni libérateur étranger. Après avoir encouragé les Iraniens à manifester en leur promettant de les soutenir, Trump négocie avec leurs assassins.

Tuée par un agent de l'ICE

L'ICE fédérale américaine (Immigration and Customs Enforcement), traque et expulse massivement les migrants en situation irrégulière, y compris ceux sans casier judiciaire. Les méfaits de l'ICE sont bien documentés jour après jour et confirment le caractère autoritaire, raciste et xénophobe du trumpisme.

Mercredi 7 janvier, Renée Nicole Good a été tuée à Minneapolis (Minnesota) par un agent de la police fédérale de l'immigration ICE à un kilomètre de là où a été tué George Floyd il y a 5 ans.

Minneapolis comme beaucoup d'autres villes américaines est ciblée par des raids visant les sans-papiers, sur ordre de Donald Trump.

D'ailleurs celui-ci s'est empressé d'affirmer que le policier avait agi en état de légitime défense, en contradiction flagrante avec ce que montrent de nombreuses vidéos.

Des milliers d'Américains se sont rassemblés dans des centaines de villes à travers les États-Unis pour protester contre les méthodes de l'ICE, dénoncer l'opacité de l'enquête fédérale et réclamer justice après la mort de cette mère de famille.



Photo © Charly TRIBALLEAU / AFP

Brèves

Furcy, né libre

Le cinéma "le Tati" (Saint-Nazaire) a projeté le film "Furcy, né libre", réalisé par Abd al Malik qui retrace l'histoire de Furcy Madeleine, un esclave né libre à La Réunion au 19^{ème} siècle, qui a lutté pendant 27 ans pour obtenir sa liberté.

Il est une adaptation du roman de Mohammed Aïssaoui, L'Affaire de l'esclave Furcy, publié en 2010. Il s'inspire d'une collection conservée aux Archives départementales de La Réunion.

Le film décrit la réalité du lobby colonial, tout-puissant à Bourbon, au point que les magistrats de la métropole furent choqués quand ils la découvrirent. Dans les "habitations" le labeur et l'ordre sont féroces (les historiens américains parlent de "camp de travail forcé").

Dans le film, les procès montrent aussi les débats de l'époque.

La projection était soutenue par le comité MRAP qui a animé le débat qui l'a suivie.



Donges

Dans le cadre de la préparation des élections municipales, s'est tenue à Donges le 29 janvier, une soirée festive placée sous le signe de la solidarité et du vivre ensemble. Musiques du monde, échanges et témoignages se sont succédés ; elle était organisée par un collectif d'associations – dont le MRAP – et de syndicats qui refusent les projets politiques de l'extrême droite à Donges et ailleurs.

Traite et esclavage

La commémoration de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions se déroulera le 21 mai à Saint-Nazaire, jour anniversaire de la loi "Taubira", du 21 mai 2001. La République française y reconnaît que la traite négrière transatlantique et la mise en esclavage de populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

À cette occasion, l'exposition du MRAP "Héroïnes des luttes contre l'esclavage et le colonialisme" sera présentée à l'Agora 1901 et au lycée Aristide Briand. Elle permet de partager une mémoire doublement occultée : celle de la résistance à l'esclavage et au colonialisme français et à l'intérieur de cet ensemble, celle de la participation des femmes à ce combat.

Patrons voyous

Cette Tunisienne de 36 ans s'indigne devant le Conseil des Prud'hommes de Saint-Nazaire du traitement qu'elle a subi de la part de sa patronne qui l'a mise à la porte : "Dégage, tu n'es même pas bonne à faire le ménage". Cela fait plus de 18 mois qu'elle attend les 4 000 € de salaire et de dommages et intérêts.



Alfred DREYFUS en 1890



Édition du 13 janvier 1895

Dreyfus, général de brigade

Quatre-vingt-dix ans après sa mort, l'Assemblée nationale et le Sénat ont élevé Alfred Dreyfus au grade de général à titre posthume. Ce geste symbolique se veut une réparation qui répond à l'injustice : Alfred Dreyfus fut victime de l'antisémitisme et condamné sur la base de faux. Dans cette injustice la République a trahi ses idéaux.

Antisémitisme. Métamorphoses et controverses

Dans son essai, "Antisémitisme. Métamorphoses et controverses (Éditions La Découverte)", Mark Mazower, historien professeur à l'Université de Columbia à New York, souligne l'importance de distinguer l'antisémitisme de l'antisionisme. L'accusation d'antisémitisme est devenue un prétexte facile pour délégitimer son adversaire politique, au point que le mot crée une confusion empêchant de le dénoncer quand il en est vraiment question. C'est spectaculaire aux États-Unis en ce moment même, mais le phénomène est général. Les opinions et actes antijuifs sont une réalité séculaire mais ce que certains appellent le "nouvel antisémitisme" est le produit d'une confusion délibérément entretenue. Mark Mazower s'intéresse moins à une théorie de l'antisémitisme qu'à une histoire des appropriations et des significations changeantes du terme.

6 ans, malade, à la rue, l'OFII condamné

En 2025, en France, en plein hiver, une enfant de six ans, atteinte d'une maladie chronique dort dans une cage d'escalier avec sa mère demandeuse d'asile. L'OFII estime qu'il n'y a "pas d'urgence". Le juge condamne. Le lendemain, l'OFII remet pourtant la famille à la rue pour quatre nuits. L'ordinaire du pire, devenu normal (voir aussi page 4).

Marine Le Pen définitivement condamnée

Après avoir été condamnée pour diffamation à l'encontre de La Cimade, en première instance et en appel en septembre 2024, Marine La Pen avait saisi la cour de Cassation au titre du respect de la liberté d'expression. Elle avait accusé La Cimade d'organiser "la filière d'immigration clandestine en provenance des Comores" à Mayotte. Elle est définitivement condamnée pour cette affaire...

Une étude sur l'islamophobie

Menée par l'Ifop et la Grande mosquée de Paris, une étude approfondie montre l'étendue du racisme subi par les musulman-es en France au quotidien, au travail, dans l'Éducation, par les forces de l'ordre ou dans les services publics. Deux tiers des Français-es musulman-es déclarent avoir subi des comportements racistes ces cinq dernières années, contre 20 % en moyenne chez l'ensemble des Français-es. Plus de 8 musulman-es sur 10 estiment que la haine envers eux est un phénomène répandu en France et que la tendance s'est aggravée au cours des 10 dernières années.

Hécatombe (suite)

Plus de 3 000 migrants sont morts en 2025 en tentant de rejoindre l'Espagne, selon l'ONG Caminando Fronteras. Ce chiffre est en forte baisse du fait de la diminution importante du nombre de tentatives de traversées en mer. La plupart de ces décès ont eu lieu sur la route migratoire de l'Atlantique entre l'Afrique et les îles Canaries, l'une des plus dangereuses au monde.

Recensement

Le recensement de la population 2026 a débuté ce 15 janvier. Le recensement est un bien public et y participer est un acte civique nécessaire. Mais il ne faut pas répondre à la question (facultative) sur le pays de naissance des parents car elle présente beaucoup de dangers. Les enfants de migrants ne sont pas des migrants. Le recensement n'est pas un instrument pour faire des statistiques sur les inégalités liées à une origine étrangère.



"50", est une pièce de théâtre écrite et interprétée par Mohamed Koné et Siriki Traoré et mise en scène par Kamel Zouaoui. Elle sera jouée le vendredi 3 avril à 20h, au théâtre Jean Bart.

Siriki et Mohamed se sont rencontrés « sous le pont de la rue Louis-Blanc, à Paris ».

L'un est parti du Mali en 2012, l'autre de Côte d'Ivoire début 2013. Tous deux arrivent à Paris après plus d'un an de voyage, âgés de 16 et 17 ans. Aux violences du périple succèdent les nuits passées dehors et les années de galère pour obtenir des papiers. Le titre de la pièce fait d'ailleurs référence au numéro du ticket

d'attente en préfecture de l'un des auteurs.

L'envie de parler de leur parcours vient de cette époque, alors qu'ils vivent à la rue, « pour évacuer ». Grâce à des associations qui leur proposent des ateliers de théâtre, leur projet de pièce se développe. En 2018, la consécration : ils sont programmés au Festival Off d'Avignon.

Pendant près d'une heure, Mohamed Koné et Siriki Traoré jouent leur pièce, 50, sans vraiment jouer. C'est avec humour et émotion qu'ils incarnent leur histoire.



Tout public – Participation libre

Renseignements : CCP (Centre de Culture Populaire) : 02 40 53 50 04

MRAP : mrp-saint-nazaire@orange.fr

Des représentations sont prévues dans 3 collèges : Julien Lambot à Trignac, Louise Michel à Paimbœuf et Jean Moulin à Saint-Nazaire.

Mohamed Kone et Siriki Traoré sont aussi les auteurs de *"La traversée interdite"*, édition Tangerine Nights. Dans ce livre, ils racontent leurs 2 années d'enfer. Un grand moment de partage qui donne à réfléchir sur l'avenir de l'humanité.

Françoise Mahé



En adhérant à notre association vous contribuez à transmettre les valeurs que le **Mouvement** contre le **Racisme** et pour l'**Amitié** entre les **Peuples** défend.



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris
 Tél. : 01.53.38.99.86 - www.mrap.fr - adhésions@mrap.fr

COMITÉ DE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

 _____

 _____

Date de naissance : _____

Le MRAP a adopté un système de cotisations permettant à chaque adhérent de déterminer le montant de sa cotisation annuelle en fonction de ses ressources (revenu imposable de référence). Vous pouvez, au nom et à l'initiative librement, la revue du MRAP national.

***Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale.**

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre cotisation MRAP de votre don.

Revenus Mensuels	Adhésion simple	Adhésion + Différences 24€
Étudiants	☐ 20 €	☐ 44 €
Non-imposable	☐ 25 €	☐ 49 €
entre 1400 € et 1700 €	☐ 80 € Cotisation 27€	☐ 104 €
entre 1700 € et 2000 €	☐ 100 € Cotisation 24€	☐ 124 €
entre 2000 € et 3000 €	☐ 150 € Cotisation 30€	☐ 174 €
plus de 3000 €	☐ 200 € Cotisation 36€	☐ 224 €

La revue "Différences" est la revue officielle du MRAP national (parution trimestrielle).

Elle donne le point de vue du MRAP sur les grandes questions d'actualité et propose des dossiers de réflexions sur des sujets importants.

Elle est une solution à la réflexion de chacun et un moyen de faire connaître le MRAP, ses idées, ses combats.

Adhésion (avec ou sans Différences) : €

TOTAL DE VOTRE VERSEMENT : €

Je fais un don au MRAP National : €

PRÉLÈVEMENT Je vous autorise pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA, et de nous le renvoyer accompagnée de votre RIB-IBAN. (Veuillez compléter les champs marqués *)

Nom du titulaire : MRAP 0075022413027
 43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - FRANCE

Coordonnées de votre compte

*Prélèvement trimestriel ☐ *Prélèvement annuel ☐

Type de compte : ☐ Compte courant ☐ Compte d'épargne

N° de votre carte bancaire : _____

Numéro d'identification international du compte bancaire : **IBAN**

Code international d'identification de votre banque : **BIC**

*Date : _____ *Signature : _____

Ce document est formé de deux pages. Veuillez le compléter et le renvoyer à l'adresse ci-dessus. Vous pouvez le compléter en ligne sur le site www.mrap.fr. Vous pouvez le compléter en ligne sur le site www.mrap.fr. Vous pouvez le compléter en ligne sur le site www.mrap.fr.

Date : _____

Signature : _____

*Cotisation d'adhésion de 10 euros (par an) - Vous pouvez la verser en espèces ou par chèque. Vous pouvez la verser en espèces ou par chèque. Vous pouvez la verser en espèces ou par chèque.

Vos contacts MRAP

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,
44100 Nantes
tél./répondeur : 07 49 80 52 58
courriel : mrpnantes@hotmail.com

NANTES

St-NAZAIRE

Point de rencontre chaque 2^e lundi du mois à 18h

Maison des associations (Agora),
2 bis rue A. de Mun,
44600 Saint-Nazaire

tél./répondeur : 07 59 60 49 96

courriel : mrapsaintnazaire@orange.fr
site web : <https://mrapsaintnazaire.org/>

Pour adhérer au MRAP :

site web national : <https://mrp.fr>

